

DELIBERATION N° 81/161 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION DE 8 EMPLOIS D'INITIATIVE LOCALE

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier de Monsieur le Préfet, en date du 21 Octobre 1981, demandant au Conseil Municipal de préciser à quels emplois existants seront assimilés les fonctions de gardien et d'ouvrier des services techniques, dans le cadre de la demande de subvention pour la création de 8 emplois d'initiative locale en 1981, dél. 81/136 du 16 Septembre 1981.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- précise que le poste de gardien sera assimilé à gardien ou garçon de bureau à mi-temps chargé de la surveillance de 2 centres socio-culturels : la M.J.C. et la maison Emile Gallé,
- précise que les postes d'ouvriers professionnels des services techniques seront assimilés à ouvriers professionnels de 1ère catégorie chargés de l'entretien des espaces verts,
- rappelle sa décision de participer au programme de création de 210 000 emplois publics d'ici à 1982, en créant huit emplois d'initiative locale (dél. N° 81/136 du 16.09.81),
- renouvelle sa demande d'aides relatives à la création d'emplois d'initiative locale prévue par la circulaire du 25 Août 1981.